



APPEL A PROPOSITIONS ET CAHIER DES CHARGES

Mise en œuvre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC)



APPEL A PROPOSITIONS – CAHIER DES CHARGES PREPARATION OPERATIONNELLE A L'EMPLOI COLLECTIVE

SOMMAIRE

1. OBJET	3
2. CONTEXTE ET ENJEUX.....	3
2.1 PRESENTATION D'AGEFOS PME-CGM	3
2.2 CADRE REGLEMENTAIRE DE LA POE COLLECTIVE.....	3
2.3 OBJECTIFS VISES PAR CET APPEL A PROPOSITIONS	4
3. DIAGNOSTIC.....	4
4. PRESTATIONS ET PRODUCTIONS ATTENDUES	5
4.1 IDENTIFICATION DES STAGIAIRES (SOURCING) ET LEUR POSITIONNEMENT.....	5
4.2 CONCEPTION PEDAGOGIQUE ET PROGRAMMATION D'ACTIONS DE FORMATION	5
4.3 EVALUATION EN FIN D'ACTION.....	6
4.4 SORTIES VERS L'EMPLOI	6
4.5 ENQUETES DE SUIVI DES STAGIAIRES.....	6
5. MODALITES DE CONVENTIONNEMENT	6
6. CADRAGE FINANCIER.....	6
7. SUIVI ADMINISTRATIF ET OBLIGATIONS LIEES A LA MOBILISATION DE FINANCEMENTS DU FPSPP ET DU FSE	6
8. PROCEDURE DE L'APPEL A PROPOSITIONS.....	7
8.1 MODALITES DE REPONSE	7
8.2 DELAIS IMPARTIS	7
8.3 CRITERES DE SELECTION	7
8.4 ENVOI DES CANDIDATURES	8

1. OBJET

Cet appel à propositions a pour objet la conception et la réalisation d'actions de formation ainsi que l'accompagnement de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective.

Il s'inscrit dans le cadre d'un projet financé par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) pour des engagements relatifs à l'année 2018.

2. CONTEXTE ET ENJEUX

2.1 Présentation d'AGEFOS PME - CGM

Rattaché au Siège National d'AGEFOS PME, AGEFOS PME-CGM est un Etablissement de Gestion Dédié aux secteurs de l'Industrie de la Communication et des Plurimédia.

Nos missions :

- Collecte et gestion des fonds de la formation professionnelle de ces secteurs.
- Accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur plan de formation.
- Recherche de cofinancements auprès de différents partenaires de la formation professionnelle (FSE, Etat, Région).

Nos actions visent à favoriser le développement de compétences, les compétences liées à l'innovation, ainsi que le maintien de l'emploi dans le cadre des mutations technologiques importantes dans ces secteurs. Elles participent également à favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi sur les métiers de la chaîne graphique.

AGEFOS PME CGM ,en partenariat avec le FPSPP et Pôle Emploi, souhaite étudier votre proposition de formation afin de pouvoir les mettre en œuvre et accompagner les entreprises dans l'intégration de nouveaux salariés disposant des compétences s'inscrivant dans les orientations stratégiques prises par nos entreprises de la branche.

2.2 Cadre réglementaire de la POE collective

La POE collective a été créée par la Loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche ou par le conseil d'administration d'un organisme paritaire collecteur agréé.

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant, le cas échéant, une période d'application en entreprise d'une durée ne pouvant dépasser le tiers de la durée totale du parcours.

Le texte de la loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail qui peut être conclu est :

- un contrat à durée indéterminée (dont contrat de professionnalisation)

- un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de douze mois (dont contrat de professionnalisation)
- un contrat d'apprentissage

AGEFOS PME - CGM ajoute à ces critères de réussite les signatures de CDD de plus de 6 mois, les missions d'intérim de plus de 6 mois et les entrées en parcours de formation qualifiante.

2.3 Objectifs visés par cet appel à propositions

L'objectif est la mise en œuvre de prestations dans le cadre du dispositif décrit ci-dessus visant un double objectif :

- Proposer une action de formation à 10 demandeurs d'emploi bénéficiaires de la POE collective ;
- Permettre l'insertion professionnelle des stagiaires par un accompagnement à la recherche d'emploi et la mise en place d'actions spécifiques pour favoriser leur recrutement.

3. DIAGNOSTIC

Cet appel à proposition s'appuie sur l'identification de besoins en recrutement réalisé sur la Région Auvergne Rhône Alpes auprès des entreprises appartenant à la branche de la Communication Graphique et Multimédia.

Dans le cadre de la mutation de la branche de la Communication Graphique et Multimédia et de sa restructuration vers le numérique, AGEFOS PME - CGM souhaite accompagner l'évolution du secteur et favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi.

AGEFOS PME - CGM souhaite également accompagner les entreprises de ce secteur, par l'intégration en alternance de futurs salariés en apportant une réponse à la pénurie de main d'œuvre. Cette action vise l'apport des compétences transverses et la poly-compétence nécessaire dans la branche de la filière graphique. Elle participe à l'acquisition des compétences de base favorisant l'employabilité.

Intitulé de l'action : Formation à la découverte de la chaîne graphique et à ses spécificités techniques et technologiques

Objectifs poursuivis par l'action:

Permettre l'intégration par l'alternance du public visé au sein des entreprises de la filière des Industries et de la communication graphique.

- Remettre à niveau les demandeurs d'emploi sur les compétences clés
- Former les demandeurs d'emploi à l'ensemble des activités la chaîne graphique
- Faire découvrir l'ensemble du secteur et de la filière (du prépresse au routage)
- Appréhender les différents métiers
- Acquérir et connaître les bases techniques et technologiques

Contenu de la formation proposé détaillé : La formation doit s'articuler autour de cinq axes :

- 1) Remise à niveaux sur les compétences clés
- 2) Accompagnement au projet professionnel
- 3) Connaissance de la chaîne graphique
- 4) Communiquer et rendre compte
- 5) Qualité – sécurité – environnement dans les industries graphiques

Durée souhaitée:

295 h de formation en centre et 105 heures d'immersion en entreprise basé sur une alternance 1 semaine 3 semaines.

Pré-requis :

Toute personne disposant d'une appétence pour les métiers relevant de l'Industrie de la Communication et des Plurimédia. Etre motivé et avoir envie d'apprendre. Une connaissance de base de l'outil informatique serait un plus.

4. PRESTATIONS ET PRODUCTIONS ATTENDUES

Le prestataire fournira une proposition détaillée qui intégrera l'accompagnement des demandeurs d'emploi pendant toute la durée du parcours, du recrutement jusqu'à la sortie vers l'emploi.

4.1 Identification des stagiaires (sourcing) et leur positionnement

Le prestataire précisera quelle sera sa participation à l'identification des bénéficiaires et à leur recrutement dans le cadre de la POEC, notamment en lien avec Pole emploi.

Le prestataire devra par ailleurs vérifier que les pré-requis pour suivre la formation sont respectés pour chaque stagiaire entrant dans le parcours de formation.

Le prestataire devra connaître les métiers de la branche, et appréhender les entreprises travaillant dans la branche de la Communication graphique et Multimédia.

4.2 Conception pédagogique et programmation d'actions de formation

Le prestataire proposera des parcours de formation permettant l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des métiers identifiés par le diagnostic.

AGEFOS PME - CGM sera particulièrement attentif à des actions de formation dont le contenu peut correspondre à une certification partielle d'un titre ou d'un diplôme qui pourra, le cas échéant, être validé ultérieurement dans le cadre d'un parcours plus long par un bénéficiaire qui le souhaite.

Il devra être précisé dans ce cas le titre ou le diplôme prévu à plus longue échéance (par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation).

Il est recommandé également d'intégrer aux parcours aussi souvent que possible des

périodes d'immersions en entreprise d'une durée minimale de 70h.

Une programmation des actions de formation sera également proposée, précisant le parcours, les lieux de formation et le nombre de stagiaires potentiels.

4.3 Evaluation en fin d'action

Un questionnaire d'évaluation à chaud sera rempli par chaque stagiaire et transmis par l'organisme de formation à l'AGEFOS PME - CGM.

4.4 Sorties vers l'emploi

La proposition détaillera les mesures que le prestataire engagera pour favoriser les sorties vers l'emploi telles que définies par la loi :

- un contrat à durée indéterminée (dont contrat de professionnalisation)
- un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de douze mois (dont contrat de professionnalisation)
- un contrat d'apprentissage

Les périodes d'immersion en entreprise favorisent l'insertion professionnelle des stagiaires. Il est préconisé d'intégrer aussi souvent que possible des périodes d'immersion dans les parcours de POE collective, ces périodes ne devant pas dépasser un tiers de la durée du parcours.

4.5 Enquêtes de suivi des stagiaires

Pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires et la traçabilité des projets, le prestataire s'engage à réaliser une enquête auprès des bénéficiaires de l'action :

- A l'issue de la formation
- 3 mois après leur sortie de formation
- 6 mois après leur sortie de formation

Les résultats de ces enquêtes par bénéficiaire seront transmis à AGEFOS PME - CGM.

5. MODALITES DE CONVENTIONNEMENT

Le prestataire désigné suite à la procédure d'appel à proposition signera une convention avec l'AGEFOS PME - CGM.

6. CADRAGE FINANCIER

L'AGEFOS PME - CGM financera la prestation à hauteur de 75% des coûts pédagogiques selon les modalités prévues par le FPSPP, suivant les heures réalisées par stagiaire, et plafonné à un coût pédagogique total de 15€/h/stagiaire.

7. SUIVI ADMINISTRATIF ET OBLIGATIONS LIEES A LA MOBILISATION DE FINANCEMENTS DU FPSPP

Les modalités de gestion administrative des actions sont celles déterminées par l'OPCA, les financeurs et les partenaires du projet, ainsi que Pôle Emploi.

La traçabilité des heures de formation des stagiaires se fait par le biais de feuilles d'émargement signées à la ½ journée. Un modèle de feuille d'émargement conforme peut être fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action.

L'organisme doit informer les stagiaires que l'action de formation s'inscrit dans le cadre du dispositif "Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi Collective (POEC)", bénéficiant du soutien financier du FPSPP.

Les logos du FPSPP doivent figurer sur les documents utilisés dans le cadre de cette action : appel à proposition et convention notamment.

L'organisme prestataire est susceptible d'être soumis à un contrôle au même titre qu'AGEFOS PME, bénéficiaire du soutien financier du FPSPP, notamment dans le cadre de visites sur place.

8. PROCEDURE DE L'APPEL A PROPOSITIONS

8.1 Modalités de réponse

Les propositions au titre du présent appel à propositions devront nécessairement comprendre :

- Une présentation du prestataire (expérience dans le domaine considéré, capacité à assurer l'offre sur l'ensemble du territoire couvert par l'appel à propositions, capacité à assurer un suivi administratif répondant aux critères du présent cahier des charges ...)
- Une description des contenus, méthodes et moyens pédagogiques proposés en réponse aux besoins identifiés par le diagnostic
- Une description des méthodes mises en œuvre pour favoriser l'insertion professionnelle des stagiaires : périodes d'immersion en entreprise, opérations de recrutement, etc.
- Le profil général des intervenants
- Le **coût horaire par stagiaire de chaque prestation proposée**

8.2 Délais impartis

Publication de l'appel à propositions : 19/02/2018

Date limite de retour des propositions des prestataires : 9 mars 2018

Date de prise de décision : 14 mars 2018

8.3 Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Pondération
Adéquation des contenus proposés à la commande	[3]
Qualité des méthodes pédagogiques (par exemple : capacité à individualiser et à s'adapter à la demande du groupe)	[2]
Connaissance des métiers de la branche de la Communication Graphique et Multimédia	[3]
Connaissance des entreprises de la branche de la Communication Graphique et Multimédia	[3]
Accompagnement vers l'emploi	[3]

Prise en compte de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	[1]
Tarifification proposée	[2]
Total	[11]

Le choix des thématiques se fera en fonction de ces critères.

8.4 Envoi des candidatures

L'organisme candidat devra retourner sa réponse par courrier électronique à :

m.legall@agefospme-cgm.fr & k.brunel@agefospme-cgm.fr avant le 9 mars 2018